

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR DES ÉQUIPEMENTS DU
SECTEUR LEBOURGNEUF

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en l'agrandissement du centre communautaire Lebourgneuf par l'ajout d'un gymnase et de locaux communautaires, d'une bibliothèque ainsi que des installations complémentaires requises à leur fonctionnalité. Le projet comprend aussi l'ajout de terrains sportifs, de stationnements et autres aménagements complémentaires aux activités récréatives et sportives.

2. Le projet comprend des travaux dans les disciplines d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de génie civil et d'architecture du paysage. Il peut s'agir de travaux de démolition, de décontamination, de construction, d'aménagement intérieur, de signalisation, d'accessibilité, d'aménagement extérieur, de circulation, de pavage, de transports ainsi que d'autres travaux divers et imprévus, et peut comprendre l'acquisition de mobilier et d'équipements spécialisés nécessaires à sa réalisation.

3. Le projet nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, en arpentage, en notariat et conseils juridiques, ainsi qu'en toute autre spécialité qui est requise pour sa réalisation. Les services sont exigés pour la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, les travaux préparatoires, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité, et peuvent comprendre la préparation des dossiers de demandes de subvention, les vérifications financières, les négociations et ententes avec les partenaires du projet ou toute autre démarche requise auprès des autorités compétentes et peuvent également impliquer tout autre service requis pour les études, la conception, la planification, la réalisation et la mise en service du projet.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

- 4.** Le coût du projet décrit aux articles 1, 2 et 3 s'élève à 7 900 000 \$.

TOTAL : 7 900 000 \$

Annexe préparée le 18 février 2013 par :

Michel Turcotte, architecte
Service de la gestion des immeubles